

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION**  
**Vie de la Cité – Accès aux Services Publics et**  
**Administration Générale**

Affaire suivie par  
Madame Frédérique VARLET

**NOMENCLATURE : 7-10-**

**RELATIVE A LA REVISION**  
**DES TARIFS DE COLUMBARIUM**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20241022-DEC\_2024\_304-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

**DECISION N° 2024-304**

Maire de la Ville de LENS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213 9 et L. 2223 – 3,

Vu l'arrêté n° 2008-944 du 13 Juin 2008 fixant le règlement des cimetières, modifié par l'arrêté n° 2010-2126 du 27 octobre 2010

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant application des dispositions de l'article 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 portant création d'emplacements non aménagés destinés aux cavurnes et fixation des tarifs.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 décembre 2023 relative aux tarifs des concessions, columbarium, caveaux d'attente et cavurne

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS

Vu l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction entre le deuxième trimestre 2023 (140,29) qui est l'indice de référence et celui du deuxième trimestre 2024 (145,17,) qui est l'indice de révision,

## DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Le tarif des cases de columbarium fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 06 décembre 2023 est arrêté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

Base :

Indice INSEE de référence du coût de la construction, 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 : 145,17

Indice INSEE de révision du coût de la construction, 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 : 140,29

Achat de columbarium :

- 15 ans : 717,00 €
- 30 ans : 859,00 €
- 50 ans : 1 141,00 €

Porte avec le porte bouquet : 208,00 €

Renouvellement de columbarium :

- 15 ans : 435,00 €
- 30 ans : 735,00 €
- 50 ans : 1 035,00 €

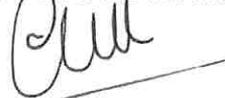
Cavurne aménagée :

- 30 ans : 517,00 €
- 50 ans : 776,00 €

Article 2 : Le Directeur Général Adjoint en charge de la Vie de la cité-Accès aux services Publics et ressources internes de la Mairie et le Comptable public de la Ville de Lens sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à l'Hôtel de Ville, le **22 OCT. 2024**

POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINTE AU MAIRE



Fatima AIT CHIKHEBBIH